



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4388

Vote des taux d'imposition directe locale pour 2019

Direction Générale des Services

Direction des Finances

Rapporteur : M. BRUMM Richard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4388 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR
2019 (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
DIRECTION DES FINANCES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **5 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

Le produit des rôles généraux nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2019, hors majoration de 20 % de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, est estimé à 360 449 500 €.

Dans l'attente de leur détermination par la Direction Régionale des Finances Publiques en mars 2019, les bases d'imposition ont été estimées de façon prévisionnelle, afin de déterminer le produit fiscal à inscrire au budget primitif 2019.

Il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales pour atteindre ce produit.

2019	Bases estimées 2019	Taux 2019 proposés	Produit fiscal 2019 attendu
Taxe d'Habitation	842 257 336 €	22,15 %	186 560 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	952 276 467 €	18,23 %	173 600 000 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	1 449 675 €	19,97 %	289 500 €
		Total	360 449 500 €

Vu l'article 1639 A du code général des impôts ;

Où l'avis de la commission finances – commande publique – administration générale – ressources humaines ;

DELIBERE

1- La reconduction sur 2019 les taux de fiscalité de 2018, conformément à nos engagements de poursuivre la maîtrise de la pression fiscale à Lyon est approuvée. Dès sa notification à la Ville, l'état récapitulatif des bases et des produits d'imposition pour 2019 (état 1259) sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

2- Les taux de fiscalité directe pour 2019 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : 22,15 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 18,23 % ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 19,97 %.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM